

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 15 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, quinze juillet à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alleré s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET.

Date de convocation : 03 juillet 2014

Présents : Mmes Régine LACHEVRE, Marion BOURSIER, Marie-Noëlle PILLON, Marie-Odile ROUX.

Mrs Jean-François CRETET, Patrick RENAULT, Jean BOURIT-PETIT, Yves BERTAUX, Frédéric LE ROCH, Steve CHAIGNON, Thomas MADRANGE, Sylvain AUGERAUD

Absents excusés : Mmes Sandrine ZERCHER (pouvoir à Régine LACHEVRE), Aya KOFFI (pouvoir à Patrick RENAULT), Mr Jérôme PEINTRE.

Nombre de conseillers :	
En exercice	15
Présents	12
Votants	14

Mme Marie-Noëlle PILLON est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Intervention de la Communauté de Communes Aunis-Atlantique pour la présentation de la Charte Terre Saine - Approbation de la Charte.

041 - Constitution d'un groupe d'acteurs locaux pour le suivi de l'étude des Zones Humides

042 - Approbation de l'avant-projet de l'aménagement de la traversée du Village et des espaces publics communaux

043 - Validation du choix du bureau d'étude (fluides, thermiques) pour la construction des Ateliers Municipaux

Ajournée - Syndicat de la Voirie signature de la convention assiscante technique générale.

044 - Numérisation du Plan Local d'Urbanisme

045 - Bureau Veritas : Mise à jour du document unique.

Questions Diverses

Présentation de la Charte Terre-Saine

Monsieur Cyril BRAUD, technicien environnement à la Communauté de Communes Anis Atlantique, expose le projet de Charte Terre Saine au Conseil Municipal.

Il rappelle que la Commune du Gué d'Alleré a le label Terre Saine (1 papillon) depuis 2010.

L'objectif de cet accompagnement par les services de la Communauté de Communes est :

- Proposer des stages aux agents municipaux
- De réaliser des plans d'entretien
- De communiquer en direction du grand public
- De recruter un animateur (financement conjoint Région / Agence de l'eau Loire Bretagne)
- L'acquisition et mutualisation de matériel
- La réalisation d'un livret technique pour la commune comprenant par secteur des fiches avec des préconisations d'entretien (utilisation de produits phytosanitaires, enherbement volontaire, jachères fleuries, débroussaillage)

L'entretien du cimetière est une question importante, de nombreuses communes sont amenées à utiliser des herbicides et des traitements mécaniques.

Marion Boursier demande si l'enherbement des allées est possible. Cette pratique s'exerce au cimetière de Niort. Une visite pourrait être prochainement organisée.

Approbation du dernier Compte-rendu :

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

041 - Constitution d'un groupe d'acteurs locaux pour le suivi de l'étude des Zones Humides

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides, nécessaire pour assurer leur préservation et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et afin de répondre aux exigences du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, la commune du Gué d'Alleré doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes maximum chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par un bureau d'études spécialisé.

Ce groupe doit être le plus représentatif possible des différents utilisateurs des milieux et construit dans l'objectif de réussite de cet inventaire d'intérêt général.

La composition du groupe de travail doit être la suivante selon les « Modalités d'inventaires des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin » (page 36) :

- un ou plusieurs **élus** dont le maire (ou son représentant),
- un élu du **Syndicat de rivière** (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un représentant ...
 - d'une association de chasse,
 - d'une association de pêche,
 - d'une association de protection de la nature,
 - d'une association de randonneurs,
 - de la propriété foncière.

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau, à titre d'exemple :

- Un représentant de la **CLE** (Commission Locale de l'Eau) ou de la **cellule animation de la CLE**
- Un représentant de l'**ONEMA** (Office national de l'eau et des milieux aquatiques)

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal **désigne** comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Monsieur Jean-François CRETET, Maire
- Madame Marie-Odile ROUX, élue
- Monsieur Jérôme PEINTRE, élu
- Monsieur Franck GERVAIS, président ACCA
- Monsieur Philippe BRETON, Président de l'Association du développement durable de la Vallée du Curé
- Monsieur Jean-Pierre CHARDON, (Membre CCID et pêche)
- Monsieur Jean BERNARD, pêcheur
- Madame Marion BOURSIER, (faisant partie d'une association environnement)
- 7 exploitants agricoles du Gué d'Alléré (tous les exploitants de la Commune)
- Monsieur Patrice NOIRAUD
- Monsieur Jean-Jacques PORCHET
- Monsieur Samuel PORCHET
- Monsieur Pascal RIBREAU
- Monsieur Patrick GILLET
- Madame Pascale BENETEAU
- Monsieur Gilles THIBAUT

042 - Approbation de l'avant-projet de l'aménagement de la traversée du Village et des espaces publics communaux

Monsieur le Maire présente l'Avant -Projet de l'aménagement de la traversée du village et des espaces publics communaux réalisé par la Société Guillaume SEVIN, cet avant-projet faisant suite à la réunion de concertation municipale et une réunion publique.

Après examen, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention,

- Accepte l'avant-projet
- Autorise le maire à signer les documents afférents au dossier

043 - Validation du choix du bureau d'étude (fluides, thermiques) pour la construction des Ateliers Municipaux

Le Maire expose le projet de construction des Ateliers Municipaux. Au regard des obligations impliquées par la réglementation thermique RT 2012, la réalisation de cette opération d'équipement prévoit l'intervention d'un bureau d'étude d'ingénierie et fluides pour réaliser l'étude thermique. Après l'étude de plusieurs propositions le devis du bureau d'étude I.T.F de Puilboreau s'impose comme étant le plus intéressant pour la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention,

- Accepte de mandater le bureau d'étude I.T.F de Puilboreau pour la mise en œuvre du projet d'étude thermique RT 2012 dans le cadre de la Réalisation des Ateliers Municipaux
- Choisit les prestations initiales suivantes :
 - Etude thermique réglementaire RT 2012 : 420.00 TTC
 - Etude de faisabilité des approvisionnements en énergie : 300.00 € TTC
 - Puissance de chauffage par pièce : 102.00 € TTC
- Autorise le maire à signer les pièces afférentes au dossier

Syndicat de la Voirie – Signature de la Convention d'assistance technique générale

Monsieur le Maire fait part de la forte évolution de la part du Syndicat Départemental de la Voirie des Communes de Charente-Maritime quant au développement des services d'ingénierie et de gestion patrimoniale du réseau routier communal.

Il précise que le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'assistance générale afin de pallier la disparition des missions actuelles.

Cette mission d'assistance générale porterait principalement sur :

- La gestion patrimoniale,
- L'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien,
- L'assistance à l'emprunt subventionné.

Qu'une rémunération serait assise sur une participation forfaitaire par habitant, modulée selon l'importance de la commune, à savoir pour la commune de 0.50 €/habitant (total 331.00 €). Cette rémunération ne pourrait être inférieure à 150 €.

Ce montant annuel serait revalorisé en considération de :

- La tarification de l'assistance technique générale votée annuellement par le Comité Syndical,
- L'évolution de la population prise en compte dans le recensement de la population publié chaque année par l'INSEE et de la catégorie de rémunération.

Que pour réaliser sa mission, le Syndicat Départemental de la Voirie a besoin de recevoir de la part des collectivités, le tableau de classement des voies mis à jour des linéaires, surfaces et affectations.

Que dans le cas où la Collectivité ne pourrait produire ce tableau de classement des voies ou bien dans le cas où le tableau de classement nécessiterait une actualisation importante, le Syndicat Départemental de la Voirie pourrait procéder à sa réalisation, selon la rémunération supplémentaire suivante :

- 14 € par km relevé avec un forfait minimum de 250 € dans le cas d'une mise à jour d'un tableau de classement dont l'ancienneté serait inférieure à 10 ans,
- 14 € par km relevé avec un forfait minimum de 600 € dans le cas d'une création de tableau de classement ou bien d'une refonte du tableau dont l'ancienneté serait supérieure à 10 ans.

Que la rémunération du tableau de classement ne serait demandée que l'année de sa réalisation ou de sa mise à jour. Que cette rémunération évoluerait en fonction de la tarification correspondante votée annuellement par le Comité Syndical.

Que si besoin, le Syndicat Départemental de la Voirie pourra procéder à l'établissement d'actes de gestion, selon rémunération forfaitaire de 30 € par acte de gestion. Cette rémunération évoluerait selon le tarif correspondant voté annuellement par le Comité Syndical.

Qu'une convention d'assistance technique générale fournie par le Syndicat Départemental de la Voirie devrait être conclue entre les deux parties,

Le maire demande au Conseil Municipal s'il agrée cette proposition et le cas échéant à quelle date la convention pourrait prendre effet.

Monsieur Augereau propose de ne pas signer la convention pour 2014 car ce n'est pas nécessaire à court terme. La question est ajournée et le dossier sera rouvert en cas de besoin.

044 - Numérisation des documents d'urbanisme

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention relative à la numérisation des documents d'urbanisme et sollicite son agrément.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention

- Approuve le projet de convention
- Choisit la formule de numérisation du PLU pour un montant TTC de 456 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte du Pays d'Aunis et le Syndicat Informatique

046 - Bureau Veritas : Mise à jour du document unique.

Le Maire évoque le document Unique réalisé par Bureau Véritas garantissant les conditions de travail des agents et la conformité des bâtiments communaux. Ce document est mis à jour une fois par an et à chaque fois qu'il y a un changement. Une réunion de sensibilisation sera bientôt programmée réunissant élus et employés communaux.

Bureau Véritas propose un devis à 690 € HT pour la mise à jour du document et la conduite d'une réunion de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions,

- Accepte la proposition de Bureau Veritas
- S'engage à inscrire la somme au compte 6182

Questions diverses

- Marie-Odile ROUX signale que la commission communication se réunira le 04 aout prochain. Quant au Site Internet d'autres propositions sont attendues.
- Monsieur le Maire en appelle aux Conseillers pour nommer la rue du nouveau lotissement : Les rues du 1^{er} lotissement portant des noms d'oiseaux, la « Rue des Hirondelles » est retenue par 11 voix pour et 3 abstentions.
- Concernant les T.A.P, les enfants doivent s'inscrire avant le 31 juillet. Certains nouveaux arrivants remarquent ne pas en avoir été informés. Le SIVOS sera contacté afin d'y remédier.

La séance est levée à 21 heures 50